

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
D'AIRE-LA-VILLE DU MERCREDI 28 AVRIL 2021

SÉANCE OUVERTE A 20 H 00

Présent-e-s :

- M. André PHILIPP, Président
- Mmes Nathalie HENRIOD, Irène MAIO, Véronique MOULLET-BOUCHARDY, Bansa SIGAM
- MM. Jonathan CHRISTIN, Bertrand FUMEUX, Stéphane JOYE, Livio LANZA, José NODA GONZALEZ, Pascal RAEMY, Ludovic ZBINDEN

Exécutif :

- M. Dominique NOVELLE, Maire
- Mme Christine RAMBACH, adjointe
- M. Michel APOTHELOZ, adjoint

Excusées :

- Mme Delfina GUARDIOLA, Conseillère municipale
- Mme Claire SNEIDERS, secrétaire générale

Procès-verbal :

- Mme Claire SNEIDERS, secrétaire générale

ORDRE DU JOUR

- I. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 24 MARS 2021**
- II. RAPPORTS DES COMMISSIONS**
- III. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL MUNICIPAL, DU MAIRE ET DES ADJOINT-E-S**
- IV. COMPTES 2020 – PRÉSENTATION / RAPPORT DE VÉRIFICATION DES COMPTES**
- V. ASSOCIATION DES COMMUNES GENEVOISES (ACG) – DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 24 MARS 2021 :**
- Subvention du Fonds intercommunal (FI) de CHF 500'000.00 à titre de participation au financement des travaux de rénovation de la salle des fêtes de Thônex.
- VI. MOTIONS**
- VII. QUESTIONS ET DIVERS**

Le Vice-Président, en attendant le Président qui arrivera à 20h05, souhaite la bienvenue, remercie pour la présence des membres du Conseil municipal, excuse Mmes GUARDIOLA et SNEIDERS et salue le public, Monsieur Philippe DUPERRIER.

I. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 24 MARS 2021

Le Vice-Président demande si tout le monde a bien reçu et lu ce document, et si celui-ci amène des commentaires, modifications ou remarques.

Aucune remarque ni question n'étant formulée, le Vice-Président demande aux membres du Conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 24 mars 2021.

11 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

II. RAPPORTS DE COMMISSIONS

Le Vice-Président passe la parole aux Président-e-s de commissions.

Commission sociale

Madame MAIO informe que la commission sociale s'est réunie le mercredi 30 mars 2021 à 19h00. Lors de cette séance, la commission a reçu les quatre associations soutenues en 2020 dans le cadre de l'aide au développement.

- Association Kombit Haïti : travaille depuis 30 ans dans la zone de Nippes et de Jérémie et est active auprès de milliers d'agriculteurs regroupés en réseaux.
- Association les Amis du Tibet : œuvre depuis 1985 dans la région du Tibet sous forme de parrainage d'enfants qui fuient la Chine (offrir une éducation à ces enfants) et en améliorant les conditions de vie de villages situés à plusieurs jours de la route principale (accès à l'eau potable, création de serre, irrigation).
- Association du Burkina – regroupe les Communes de la Champagne : création, en 1987, d'un centre de formation à Pô (ville située à 150km de Ouagadougou). Le centre forme (enseignement général ou technique) 250 jeunes de 13 à 25 ans. Autour du centre des terrains sont cultivés pour améliorer les conditions de vie des familles et nourrir les jeunes (un repas chaud servi à midi par jour).
- Association Assamba : le Dr SIGAM, médecin et habitant d'Aire-la-Ville, a ouvert en 2010 un hôpital à Banok au Cameroun. Ce centre est maintenant autonome dans sa gestion courante et les fonds alloués permettent d'agrandir ou acquérir du matériel. Il assure une permanence médicale pour 40'000 personnes, sans compter les campagnes de dépistage, 4 fois par an – dentaire, ophtalmologique et contre le paludisme – effectuées dans une zone plus élargie.

Ces présentations ont beaucoup touché les membres de la commission.

Commission finances

La commission finances s'est réunie le jeudi 15 avril 2021 et les points suivants ont été traités :

- Motion de Monsieur ZBINDEN:

Bons de solidarité aux habitants, un bol d'air pour nos commerces

Le principe de la motion a été validée à l'unanimité.

La valeur des bons a été discutée et les membres de la commission se sont prononcés sur deux montants :

- CHF 30.00 (3 pour)
- CHF 20.00 (2 pour)

Cette motion fera l'objet d'une délibération soumise au Conseil municipal lors de la séance du 10 mai 2021.

- **Comptes 2020**

Les membres de la commission ont pris connaissance des comptes, annexes 2020 et ont pu poser des questions à l'Exécutif et à la fiduciaire Fides Immo Sàrl. Les membres ont apprécié la présentation simplifiée et claire.

Les membres de la commission ont accepté les comptes 2020 à l'unanimité.

Commission bâtiments

Monsieur LANZA informe que la commission des Bâtiments s'est réunie le mardi 13 avril 2021 et les points suivants ont été traités :

- **Autorisation de construire DD 112513/1**

Parcelles N° 984 et 1272 – 5A, 5B et 5C, chemin de l'Ancienne-École – constructions de 5 villas contiguës, garage souterrain et transformation d'une habitation en 2 logements.

Cette requête en autorisation de construire a été envoyée par le canton pour préavis communal. Il s'agit d'une modification du projet présenté et préavisé par la commission en octobre 2020 – projet avec construction de 5 villas au lieu de 6 et, dans la maison existante, création de 2 appartements au lieu de 3.

Monsieur NOVELLE informe qu'ayant un lien de parenté avec les propriétaires des parcelles, il se récusé dans ce dossier et c'est pour cela qu'il a sollicité la commission bâtiments. Il précise que c'est l'Exécutif qui a la compétence de préavisé. Mme RAMBACH, Adjointe, et M. APOTHELOZ, Adjoint, préaviséront en tenant compte des remarques de la commission.

Le projet est validé à l'unanimité avec les remarques suivantes :

- ✓ Raccordement à CADIOM
- ✓ Participation à hauteur de CHF 800.00/logement conformément au règlement de la gestion des déchets.

- **Budget 2022**

Les propositions pourront être remises jusqu'à fin juin 2021.

- **Ancienne Mairie – local d'exposition ou mis en location** : la discussion s'est engagée sur la question. Les membres ont pris note que pour le moment le dossier est géré par la commission culture, manifestations et que l'Exécutif a effectivement reçu une demande de mise à disposition de ce local pour une activité professionnelle. A suivre.

Le Vice-Président remercie pour les rapports et passe la parole au Président, arrivé entretemps, pour la suite de la séance.

III. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL MUNICIPAL, DU MAIRE ET DES ADJOINT-E-S

Le Président passe la parole à Monsieur NOVELLE.

Fête du 1^{er} Août

Informe que l'Exécutif a décidé de renoncer à l'organisation de la fête nationale. En effet, une telle organisation nécessite de l'anticipation, notamment d'informer les partenaires. A ce jour, les directives et prévisions quant aux futures mesures COVID-19 de cet été ne nous permettent pas d'envisager une telle manifestation.

Crèche – visite du chantier

Suite à la demande du Conseil municipal, une visite sera organisée le 23 juin 2021 à 19h00, avant la séance plénière. Le rendez-vous est fixé sur place.

Le Président passe la parole à Madame RAMBACH.

Crèche

- Fondation d'intérêt public communal pour les structures d'accueil préscolaire à Confignon et Aire-la-Ville : informe que la modification des statuts doit faire l'objet d'une validation par le Grand Conseil. Le 25 mars, le sujet a été renvoyé en commission des affaires communales qui a rendu son rapport le 19 avril dernier. Le Grand Conseil se prononcera prochainement en séance plénière.
- Personnel : les offres d'emploi ont été lancées et le recrutement aura lieu courant mai, par les co-directrices ainsi qu'une personne externe ayant les compétences métier.

Le Président passe la parole à Monsieur APOTHELOZ

Laconnex – Stade

La Commune de Laconnex souhaite rénover ses installations sportives, notamment les terrains de football. Il y a une dizaine d'années, le club accueillait entre 150 et 180 joueurs, à ce jour plus de 300. De plus, les infrastructures ne sont plus en adéquation et sont parfois impraticables. L'objectif, en rénovant, est de pouvoir accueillir toujours autant de sportifs.

Les travaux prévus : rénové l'actuel terrain synthétique et transformer celui en herbe en terrain synthétique. Dans un deuxième temps, un arrosage automatique, l'éclairage des deux terrains et une clôture seront prévus. La Commune de Laconnex ne peut pas s'engager financièrement dans ce projet et sollicite un soutien intercommunal. En novembre 2019, 6 communes dont Aire-la-Ville, ont créé le Groupement du centre sportif de Laconnex.

En terme de coût, la rénovation/transformation des terrains est estimée à CHF 1,9 mio. La Commune de Laconnex ne peut pas assumer seule cet investissement, mais s'engage à payer les coûts d'entretien.

La constitution du groupement a permis de solliciter le Fonds intercommunal (FI) qui a répondu favorablement et accordera CHF 380'000.00 (20% du budget). Cette décision a été validée par une assemblée générale de l'Association des communes genevoises (ACG) – dont le caractère intercommunal a été reconnu.

Chaque commune participerait à hauteur de CHF 200'000.00 maximum, le FI CHF 380'000.00 et le solde serait financé par des partenaires extérieurs. Les frais d'études préalables sont pris en charge par Laconnex. En cas de renoncement d'une ou plusieurs communes, les frais seraient alors pris en charge par les autres communes ou le projet sera mis en péril.

L'Exécutif sollicite l'avis, sans engagement, du Conseil municipal. Y-a-t-il un intérêt pour Aire-la-Ville à soutenir ce projet et rester au sein du groupement ?

Actuellement seul un joueur évolue à Laconnex. Il y a eu des périodes où il y avait plus de joueurs inscrits ce qui pourrait se reproduire. La qualité des infrastructures est aussi une des raisons de certains désistements. Deux communes ont déjà donné un préavis favorable.

Le Président ouvre le débat.

Pour Monsieur ZBINDEN, la somme demandée de CHF 200'000.00 est conséquente pour un seul joueur et géographiquement Laconnex est excentré par rapport à Aire-la-Ville. Il y a plus de joueurs inscrits dans les clubs de Bernex ou Satigny. A l'interrogation de Monsieur ZBINDEN sur l'intérêt pour Aire-la-Ville de prendre part à ce projet, Monsieur APOTHELOZ informe qu'il s'agit de prendre part à un projet intercommunal comme d'autres communes se sont intéressées au projet de la crèche d'Aire-la-Ville. Une fois c'est une Commune qui lance et pilote un projet et une fois s'en est une autre.

Madame HENRIOD rejoint l'avis de Monsieur ZBINDEN, mais doute, en connaissance du milieu, que des jeunes retournent jouer à Laconnex. Monsieur APOTHELOZ précise que depuis sa création, les jeunes d'Aire-la-Ville ont bénéficié de cette infrastructure. Monsieur NOVELLE confirme qu'il a débuté à 16 ans en tant que junior de Laconnex. Il faut également compter sur l'effet boule de neige. Si plusieurs jeunes jouent dans un club, d'autres suivront. Il rappelle que la décision du Conseil municipal est une intention. L'intégration d'Aire-la-Ville et des autres communes au groupement a permis d'obtenir un soutien du FI. Une seule commune ne peut pas faire une telle demande. D'autre part, une participation moindre pourrait être accordée.

A la question de Monsieur CHRISTIN, il est confirmé qu'aucun nouveau terrain ne sera construit, Laconnex n'ayant pas obtenu, du canton, l'autorisation d'étendre son centre. D'autre part, Monsieur CHRISTIN s'étonne que la Commune de Laconnex investisse le même montant que les communes partenaires (excepté les frais d'études et de maintenance). Monsieur APOTHELOZ ajoute qu'en cas de mauvais temps, seul le terrain synthétique est praticable. Il y aura toujours le même nombre de joueurs, mais deux terrains pourront être utilisés par tous les temps. Pour Monsieur CHRISTIN, le projet de la crèche n'est pas similaire étant donné que la Commune d'Aire-la-Ville a financé seule sa construction.

Monsieur FUMEUX revient sur le soutien demandé aux communes partenaires, notamment en cas de désistement d'une des communes. Monsieur APOTHELOZ explique le mécanisme de financement. A savoir qu'avant la recherche de sponsors, les communes doivent se prononcer sur leur participation. En cas de renoncement d'une ou plusieurs communes et sans un apport suffisant, le projet sera effectivement en péril. Il s'agit bien d'une intention qui permettra au comité de pilotage de savoir s'il décide de lancer la prochaine étape (estimation des coûts).

Pour Monsieur LANZA, Aire-la-Ville a déjà investi passablement dans des infrastructures sportives, sans aide extérieure, et doute que les joueurs qui sont actuellement dans d'autres clubs rejoignent Laconnex une fois la rénovation terminée.

Pour Monsieur ZBINDEN, il semble délicat que le Conseil municipal se prononce favorablement aujourd'hui et au moment du vote d'un budget renonce. Monsieur APOTHELOZ précise que Laconnex est conscient de ce cas de figure. Monsieur ZBINDEN n'est pas opposé à soutenir partiellement ce projet mais pas à hauteur de CHF 200'000.00.

Madame MOULLET-BOUCHARDY souligne qu'il est difficile pour chaque petite commune de Champagne d'assumer seule de tels projets et trouve important que l'ensemble des communes se soutiennent. Cela a un coût, mais permet d'aider une autre commune de la Champagne. Comment Aire-la-Ville pourra assumer une telle somme sans devoir réduire ses dépenses communales ? Monsieur NOVELLE informe que ce soutien sera pris sur le budget d'investissement et non de fonctionnement.

Monsieur CHRISTIN ajoute que Satigny et Bernex sont situées sur des lignes de transports publics directs avec Aire-la-Ville, contrairement à Laconnex. De plus, il rappelle qu'Aire-la-Ville avait renoncé à soutenir un centre intercommunal à Satigny.

Madame SIGAM souhaite une précision par rapport à l'enjeu du groupement intercommunal. Monsieur APOTHELOZ informe que le groupement est constitué et a permis de solliciter le FI, mais les statuts de ce groupement ne sont pas encore signés, statuts qui devront être validés par les Conseils municipaux des communes partenaires.

Madame HENRIOD souhaite savoir qui financera l'éventuel dépassement. Monsieur APOTHELOZ ne peut pas répondre à cette question qui fera certainement l'objet de discussions ultérieures.

Concernant les statuts, Monsieur APOTHELOZ confirme à Monsieur NODA GONZALEZ qu'ils sont prêts et doivent encore être validés. S'il ne devait rester que 3 communes pour assumer ce projet, Monsieur APOTHELOZ doute que le projet puisse voir le jour. Il n'existe pas de projet moins-disant envisagé.

Monsieur CHRISTIN trouve dommage de devoir se positionner si rapidement pour un projet qui a vu le jour à fin 2019. Monsieur APOTHELOZ informe que la séance prévue en 2020 a été annulée pour cause de COVID-19 et reportée au 31 mars 2021. Les différents exécutifs n'ont été informés du projet qu'en mars dernier.

Monsieur JOYE est favorable au principe de soutenir ce projet, cependant en réévaluant le soutien financier.

Sans remarque ni commentaire, le Président met au vote le principe de prendre part à ce projet :

3 pour, 4 contre, 4 abstentions.

Monsieur APOTHELOZ prend note et informera la Commune de Laconnex que le Conseil municipal émet un préavis défavorable.

IV. COMPTES 2020 – PRÉSENTATION / RAPPORT DE VÉRIFICATION DES COMPTES

Le Président passe la parole à Monsieur NODA GONZALEZ.

Se réfère à la séance de la commission finances. Rappelle le changement de présentation : présentation en commission finances, format simplifié, en présence de la fiduciaire qui peut répondre à toutes les questions.

Les comptes, annexes et rapport d'audit ont été remis préalablement aux membres du Conseil municipal et Monsieur NODA GONZALEZ demande s'il y a des questions ou commentaires.

Monsieur RAEMY prend note que la Commune s'autofinance en grande partie, mais constate qu'au niveau des indicateurs financiers le rapport entre la dette brute et le revenu/par habitant est, selon l'analyse cantonale, mauvais voire critique (valeur indicative). Il se demande comment la Commune peut interférer pour revenir à une valeur moyenne.

Monsieur NOVELLE informe que les nombreux investissements ont fait augmenter le montant de la dette. Madame RAMBACH rappelle que les annexes font partie des documents imposés par MCH2. Les indicateurs sont une photographie de la situation d'une commune. Une des possibilités serait de mettre fin aux investissements. D'autre part, il ne faut pas oublier tout ce qui a été réalisé ces 20 dernières années (zone 30, salle polyvalente, zone sportive, ...). Les comptes sont bons. Monsieur RAEMY ne met pas en doute ni l'intérêt et ni le bienfondé des investissements réalisés, mais est-il possible d'intervenir sur cet indicateur.

Monsieur NOVELLE prend note et se renseignera quant à la marge de manœuvre de la Commune.

Le Président rappelle que lors de la séance du 10 mai 2021, le Conseil municipal se prononcera sur les comptes. Il n'y aura pas de débat. Monsieur NOVELLE fera en sorte de pouvoir répondre à la question de Monsieur RAEMY à cette date.

Monsieur NODA GONZALEZ rappelle que la commission finances a validé à l'unanimité les comptes 2020.

V. ASSOCIATION DES COMMUNES GENEVOISES (ACG) – DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 24 MARS 2021

Le Président lit le courrier de l'Association des communes genevoises (ACG).

Décision prise lors de l'Assemblée générale du 24 mars 2021 et soumise au droit d'opposition des Conseils municipaux.

- Subvention du Fonds intercommunal (FI) de CHF 500'000.00 à titre de participation au financement des travaux de rénovation de la salle des fêtes de Thônex.

Monsieur NODA GONZALEZ s'étonne de ne pas connaître le détail du vote des membres de l'Association des communes genevoises (ACG). Madame RAMBACH qui a pris part à cette séance et informe que les décisions sont prises à une forte majorité, avec une ou deux abstentions et voix contre. Elle ajoute qu'il n'y a pas eu de remarque particulière et rappelle que le FI est alimenté par toutes les communes. Le soutien accordé à la Commune de Laconnex en fait partie et comme Laconnex, Thônex a dû s'entourer d'autres communes pour faire la demande.

Le Président demande s'il y a des questions ou remarques. Cela n'étant pas le cas, il demande qui valide la décision.

La décision est validée par 9 pour, 0 contre et 2 abstentions.

VI. MOTIONS

Le Président demande si quelqu'un propose une motion. Aucune motion n'est proposée.

VII. QUESTIONS ET DIVERS

Monsieur LANZA

- Réseau agro-environnemental : a trouvé la présentation très intéressante (séance du 24 mars 2021) et demande quelle est la position de l'Exécutif par rapport à ce projet. Madame RAMBACH rappelle que la Commune s'est engagée sur plusieurs années (2016 à 2023) et verse un soutien annuel de CHF 1'300.00, notamment pour soutenir l'animation de ce réseau. En 2023, la poursuite de l'adhésion se posera à nouveau. La région Champagne est une des dernières régions à ne pas avoir de réseau coordonné. Les agriculteurs pouvaient déjà agir, mais le réseau offre une coordination. Monsieur JOYE demande si cette adhésion au réseau a fait l'objet d'une décision. Madame RAMBACH informe que le réseau s'est créé en 2014. En 2015, au moment de la nouvelle législature, la commission de l'environnement a mis ce projet au budget qui est maintenant validé chaque année. Une première présentation avait eu lieu en 2016.
- Tri des déchets : a vu que des Communes ont lancé une campagne d'information, ainsi qu'une distribution de sacs à compost plus résistants. Madame RAMBACH confirme qu'Aire-la-Ville a été contactée par le canton et une information paraîtra dans le bulletin d'information du mois de juin (information sur le tri ainsi que les poubelles vertes). Concernant les sacs, le stock sera mis à disposition du public, au même titre que les poubelles.
- Poubelles – zone de promenade : il est prévu d'ajouter des poubelles et demande où en est le projet. Monsieur NOVELLE confirme que le dossier est en cours.

Monsieur JOYE

- Buvette sportive : demande à quoi sert le cabanon situé à proximité de la buvette. Monsieur NOVELLE informe qu'il s'agit d'un local de stockage pour le matériel de la buvette, précédemment stocké dans la grange qui existait sur la parcelle de la crèche.

Monsieur ZBINDEN

- Zone 30 – mesures de ralentissement : demande s'il y a un délai pour cette réalisation. Monsieur NOVELLE rappelle que l'essai se terminera à fin mai. Toutefois le projet est soumis à l'obtention d'une autorisation de construire qui a été déposée. Dès son entrée en force, les travaux pourront être réalisés.

Monsieur CHRISTIN

- Ressources humaines : fait suite à l'annonce pour un poste de secrétaire et demande où en est le processus. Monsieur NOVELLE pourra donner des nouvelles lors de la séance du 10 mai 2021.

Le Président clôt la séance à 21h00.